



Bonnemain actualités



Représentations théâtrales
janvier 2020
Troupe Tonone

Concert « Pierre and Groovin Loup
Les Amis de l'école publique
11 février 2020

Ludolire « Gourmandises »
Bibliothèque
15 février 2020

Petit bal du dimanche
Cie Machtiern
1^{er} mars 2020



Danse et lecture
Bibliothèque
07 mars 2020

Victoire 1945
CATM et mairie
8 mai 2020

Election du Maire
et des Adjointes
24 mai 2020

Départ de Nathalie VALLEE
du secrétariat de mairie
27 juin 2020

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2020
- Extrait du compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2020
- Extrait du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020
- Extrait du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020
- Extrait du compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2020
- Les infos municipales
- Les infos des associations

LE MOT DU MAIRE

Cette pandémie venue de Chine nous fait vivre à tous une situation tout à fait inédite. Deux jours après les élections municipales du 15 mars 2020, c'est un confinement quasi-total qui est décidé pour faire face au coronavirus. Mairie, écoles, accueil de loisirs, garderie, cantine, bibliothèque, commerces, église tout a été fermé.

Et puis un premier déconfinement partiel le 12 mai a permis une timide réouverture en respectant des strictes recommandations des services sanitaires.

Ce n'est que le 24 mai que le conseil municipal, réuni dans la salle des fêtes, a pu élire le maire et les adjoints et commencer à travailler.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à cette nouvelle équipe élue le 15 mars, forte désormais de 16 élus sur un total de 19. Soyez assurés que celle-ci est au service de tous et que durant toute la présente mandature 2020-2026, elle donnera le meilleur.

Les grandes lignes de notre programme du 15 mars dernier ont été longuement réfléchies. Certes nous sommes aujourd'hui dans une grande incertitude sur le plan financier, social et le front de l'emploi est particulièrement sombre.

Il va sans doute falloir adapter notre gestion à des réalités plus contraignantes, cela a été déjà le cas en 2014 et 2015.

Néanmoins, l'excédent au 31 décembre 2019 et l'endettement de la commune permettent une marge de manœuvre pour réaliser les projets sur lesquels nous nous sommes engagés.

Restons confiants

Le Maire,

Marcel PIOT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

PRÉSENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRE, Philippe DOUARD.

Présent jusqu'à la délibération n° DE_06_2020 : Béatrice LEROUX
Présents jusqu'à la délibération n° DE_11_2020 : Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER

Absents excusés : Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Olivier MILLION

Absent : Jean-Paul MURIE

Pouvoir : Danielle HUOT à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE à Marcel PIOT

Secrétaire de séance : Philippe DOUARD

OBJET DE_01_2020 : APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2019

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE_02_2020 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01/2020 du 7 janvier 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 rue Bertrand Du Guesclin, appartenant aux Consorts DELAMAIRE.

- Décision n° 02/2020 du 9 janvier 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Alain

d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis rue de Joudette, appartenant aux Consorts PERRIER.

- Décision n° 03/2020 du 13 janvier 2020 : acceptation de la proposition de la société PC ELEC, relative à la fourniture de chauffage pour l'école et à l'alimentation électrique des boîtiers de défibrillateur pour un montant de 4 627.98 € HT

- Décision n° 04/2020 du 15 janvier 2020 : acceptation de la rétrocession de la concession funéraire cinquantenaire n° 9/40, en date du 9 janvier 2019, acquise par M. et Mme Henri YRIS, à la commune et remboursement de la somme de 411.60 €.

OBJET DE_03_2020 : COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur.

OBJET DE_04_2020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène DURÉ, adjointe au maire, adopte par 9 voix pour et 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) le compte administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 832 429.56 €

Recettes : 1 040 622.99 €

Soit un excédent de fonctionnement : **208 193.43 €**

Investissement

Dépenses : 228 411.27 €

Recettes : 448 587.07 €

Soit un excédent d'investissement : **220 175.80 €**

Résultat global : 428 369.23 €

OBJET DE_05_2020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 21 176.06 €

Recettes : 140 763.44 €

Soit un excédent d'exploitation de : **119 587.38 €**

Investissement

Dépenses : 10 964.41 €

Recettes : 68 613.44 €

Soit un excédent d'investissement de : **57 649.03 €**

Résultat global : 177 236.41 €

OBJET DE_06_2020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : LOTISSEMENT LA MARRE BOUTIER

Le Conseil Municipal adopte par 9 voix pour et 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) le compte administratif du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 3 540 €

Recettes : 3 540 €

Investissement

Dépenses : 3 540 €

Recettes : 0 €

Soit un déficit d'investissement de **3 540 €**

Résultat global : - 3 540 €

OBJET DE_07_2020 : CCAS : SUBVENTION 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre de 6 500 € au budget du CCAS.

OBJET DE 08_2020 : ÉCOLE SAINT JOSEPH : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020

En application du contrat d'association liant l'école privée Saint-Joseph et l'État, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à l'OGEC une subvention de fonctionnement de 62 009.73 € pour l'année 2020.

OBJET DE 09_2020 : INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE COMMUNALE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de 320 € à monsieur le curé de Combours pour l'année 2020.

OBJET DE 10_2020 : SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 9 688 € au FCLMB concernant l'animateur sportif.

OBJET DE 11_2020 : LOTISSEMENT LA MARRE BOUTIER : PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE INCLUANT LE PROJET « AGES ET VIE »

Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement du lotissement. Le projet prévoit la création de 9 lots libres à la construction qui auront une surface comprise entre 387 et 738 m² ainsi que la création d'un macro-lot qui accueillera une résidence « senior » de 16 logements (projet Ages et Vie). La surface de ce lot 10 est de 2 623 m². Le projet prévoit également une voirie interne pour desservir les différents lots ainsi qu'un ouvrage de stockage et d'épuration des eaux pluviales (de type bassin tampon à sec enherbé) avec régulation du débit.

Le conseil municipal décide, par 10 voix pour et 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER) de :

- valider l'esquisse d'aménagement proposant 10 parcelles et le règlement du lotissement.
- lancer la consultation des marchés de travaux en procédure adaptée concernant la viabilisation du lotissement
- autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis d'aménager
- accepter le devis complémentaire de la société Eau&Débit de Bruz (35) pour la réalisation du dossier « loi sur l'eau » d'un montant de 2 925 € HT. Cette prestation était proposée en option dans le marché conclu avec TECAM.
- autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier loi sur l'eau.

OBJET DE 12_2020 : MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE : AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE VOIRIE PROGRAMME 2019 : AVENANT N° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 22 juillet dernier, la communauté de communes a signé avec l'entreprise LESSARD TP de Quévert (22100) un marché de travaux d'aménagement et de sécurisation de voiries – programme 2019.

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie » a été approuvée par le conseil communautaire en date du 31 octobre 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les voies communales et chemin ruraux à l'intérieur de l'agglomération ne sont plus d'intérêt communautaire et reviennent à charge de la commune pour le fonctionnement et l'investissement. C'est pourquoi, le marché conclu avec l'entreprise LESSARD TP pour les travaux de voirie 2019 a été transféré à la commune.

Sur décision du maître d'ouvrage, il a été décidé d'entreprendre des travaux supplémentaires rue de Lombe et rue des Peupliers. Il a été procédé rue de Lombe à un élargissement du trottoir de manière à ce que sa limite corresponde à la limite de propriété des habitations riveraines. Cette modification entraîne une plus-value d'un montant de 2 888 € HT.

Il a été également décidé rue des Peupliers d'aménager un délaissé en zone de stationnement et de procéder à la réfection de chaussée

adjacente. Cette modification entraîne une plus-value de 3 605 € HT.

Le montant de l'avenant est donc de 6 493 € HT. Le nouveau montant du marché est porté de 187 935 € HT à 194 428 € HT, soit 233 313.60 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour et 1 abstention (Philippe DOUARD) cet avenant n° 2.

OBJET DE 13_2020 : CESSION GRATUITE LE BAUCHEE : PRÉCISIONS PARCELLES

Le Conseil Municipal confirme sa décision du 20 janvier 2016 en ce qui concerne la rectification du tracé du chemin rural au Bauchée, le long de l'actuelle propriété de M. Bruno RUEL et Mme Sandrine TRANSON. La commune leur cède gratuitement les parcelles C 1485 et C 1486 d'une superficie totale de 47 m². Les frais d'arpentage et d'actes relatifs à cette cession gratuite sont à leur charge.

OBJET DE 14_2020 : DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des engins de lutte contre l'incendie par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. La réglementation dans ce domaine a évolué depuis la parution du décret du 27 février 2015 relatif à la DECI. C'est au travers du règlement départemental de DECI d'Ille-et-Vilaine, validé par arrêté préfectoral le 5 juillet 2018, que les règles de couverture du risque incendie et de suivi des points d'eau incendie sont édictées.

Depuis cette date, les communes doivent couvrir les risques en matière de DECI comme suit :

- zone rurale : hydrant à moins de 400 mètres (débit de 30 m³/h pendant 1 ou 2 heures ou volume de 30 à 60 m³ selon la surface au sol du bâtiment),
- zone agglomérée de densité moyenne : hydrant à moins de 200 mètres (débit de 60 m³/h pendant 2 heures ou volume de 120 m³ selon la surface au sol du bâtiment).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie qui listera des points d'eau incendie (P.E.I.) relevant du pouvoir de police spéciale DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

OBJET DE 15_2020 : PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création, à compter du 1^{er} avril 2020, d'un poste à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe afin de permettre l'avancement de grade de l'agent concerné.

OBJET DE 16_2020 : FINANCES : MISE EN PLACE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la simplification des moyens de paiement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics dont le montant de recettes annuelles dépasse 50 000 € devront mettre en œuvre un service de paiement en ligne au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

Pour permettre aux collectivités de répondre de manière efficace et facile à cette obligation, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé une solution informatique appelée PAYFIP.

Elle permet aux usagers de régler leurs factures en ligne sur le site internet de la collectivité ou de la DGFIP à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris) de France ou de l'étranger sans frais.

Le conseil municipal approuve, par 8 voix pour et 2 abstentions (Philippe DOUARD et Jean-François GUÉRIN), l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP).

OBJET DE 17_2020 : COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 24 JANVIER 2020

Le conseil municipal, décide par 9 voix pour et 1 abstention (Philippe DOUARD) :

- d'approuver les montants des charges transférées en investissement, entre les communes membres et la communauté de communes, évalués par la CLECT, dans le cadre de la révision libre des AC pour le bilan PPI Voirie 2018-2019 et des transferts de charges liés à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence Voirie à compter du 1^{er} janvier 2020.
- d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 24 janvier 2020 ;

OBJET DE 18_2020 : COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE : APPROBATION DES CONDITIONS DE LIQUIDATION DES SYNDICATS D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour et 2 abstentions (Philippe DOUARD et Jean-François GUÉRIN)

- d'approuver les conditions de répartition patrimoniale et financière présentées ci-dessus dans le cadre de la liquidation des syndicats d'eau suivants : Le Syndicat de Production d'Ille et Rance et les SIE de la Région de TINTENIAC BECHEREL et de La Motte aux Anglais ;
- d'approuver les conventions de liquidation du SPIR et des SIE de la Région de TINTENIAC BECHEREL et de La Motte aux Anglais jointes en annexe ;

OBJET DE 19_2020 : PAYS DE SAINT MALO : BILAN 2019

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 du Pays de Saint Malo.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

PRESENTS : PIOT Marcel, DURÉ Marie-Hélène, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, ROBERT Laurence, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre.

Absents excusés : Yannick BONFILS et Céline BRICLOT
Secrétaire de séance : Julie CARRIC

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Marcel PIOT a été élu maire à l'unanimité.

ELECTION DES ADJOINTS

Par 16 voix et 1 bulletin blanc, ont été élus les adjoints suivants :

- 1ère adjointe : Marie-Hélène DURÉ
- 2ème adjoint : Bruno JACQUEMIN
- 3ème adjointe : Sonia ROBERT



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

PRÉSENTS : PIOT Marcel, DURÉ Marie-Hélène, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, ROBERT Laurence, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre.

Absents excusés : Yannick BONFILS et Céline BRICLOT
Secrétaire de séance : Marie-Hélène DURÉ

COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS :

Le Maire est président de droit de chaque commission

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les membres au sein des commissions qui ont candidaté. Monsieur Jean-Pierre GARZETTA, élu de la liste minoritaire, a rejeté la proposition du Maire de siéger au sein de la commission « Affaires scolaires, cantine et petite enfance »

cf. feuille annexe « *Votre conseil municipal* »

OBJET DE 32_2020 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SORTANT JUSQU'AU 18 MAI 2020 : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 05/2020 du 27 février 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 17 rue de Joudette.

- Décision n° 06/2020 du 12 mars 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Olivier BRANNELEC, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 26 rue de la Maison Neuve.

- Décision n° 07/2020 du 16 mars 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 21 rue de Joudette.

- Décision n° 08/2020 du 7 mai 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 rue Bertrand Du Guesclin.

OBJET DE 33_2020 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier au maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 15 000 euros hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 euros ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

15° : d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les limites autorisées par la délibération n° 2012-18 du 20 février 2012 qui instaure un droit de préemption urbain, à savoir les zones urbanisées et à urbaniser du territoire communal inscrit en zone U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 4 000 euros.

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

OBJET DE_34_2020 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Délégation aux adjoints et conseiller

Madame Marie-Hélène DURÉ, 1^{ère} adjointe, est déléguée à l'information et la communication, aux affaires sociales et administration générale.

Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2^{ème} adjoint, est délégué aux finances, aux bâtiments communaux, à la voirie, à l'urbanisme (PLUi), environnement, écologie et à la sécurité.

Madame Sonia ROBERT, 3^{ème} adjointe, est déléguée aux affaires scolaires, à la cantine, à la jeunesse et petite enfance.

Madame Julie CARRIC, conseillère déléguée aux affaires culturelles (bibliothèque), à la communication numérique et à la vie associative.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet au 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué à :

- Maire : 38.65 %, soit 1 503.25 € mensuel

- Adjoint : 14.87 %,

- Conseiller municipal délégué : 14.87 %
Soit 578.35 € mensuel

OBJET DE_35_2020 : VOTE TAUX D'IMPOSITION 2020

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition suivants **pour la 18^{ème} année consécutive** :

Taxe foncier bâti : 14.16 %

Taxe foncier non bâti : 41.93 %

Pour rappel, la taux de taxe d'habitation est de 12.69 %.

OBJET DE_36_2020 : ECOLE HENRI MATISSE : VALIDATION DES HORAIRES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les horaires de l'école Henri Matisse, à la suite de la validation par le DASEN de la semaine dérogatoire à quatre jours pour les trois prochaines années scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h et 13h45-16h30

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

PRESENTS : PIOT Marcel, DURÉ Marie-Hélène, JACQUEMIN Bruno, ADAMS Brigitte, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, ROBERT Laurence, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, BONFILS Yannick, GARZETTA Jean-Pierre et BRICLOT Céline.

Absente excusée : Sonia ROBERT

Secrétaire de séance : Bruno JACQUEMIN

OBJET D_37_2020 : AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) SUR LE BASSIN VERSANT DE MIRELOUP : PRÉSENTATION DE L'ETUDE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bérangère HENNACHE, coordinatrice bassin versant du syndicat mixte de production d'eau potable « Eau du Pays de Saint-Malo » et à Monsieur Jean-Marc GIRON du service foncier du Département d'Ille et Vilaine, qui présentent le projet.

A l'initiative du conseil départemental et du syndicat mixte de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, un aménagement foncier à vocation environnementale est en cours : ce projet a pour but, outre la restructuration des propriétés et

exploitations agricoles, de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant de Mireloup (ce dernier étant classé captage prioritaire).

La première phase de la procédure consistait en une étude d'aménagement et en l'institution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier, organe de décision. Cette dernière sera à renouveler à la suite des élections municipales de mars 2020.

Le plan de financement présenté par le conseil départemental ne prévoit aucune participation communale.

OBJET D_38_2020 : APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTIONS 2020

Le conseil municipal accepte par 15 voix pour et 3 abstentions (Yannick BONFILS, Jean-Pierre GARZETTA et Céline BRICLOT) l'ensemble des propositions ci-dessous :

ACCA : 224 €	ACCA ragondins : 100 €
ACCA bracelets sangliers : 240 €	APEL : 2 427,50 €
Amis école publique : 2 022,50 €	Club Bon'Accueil : 182 €
OGE : 3 815 €	Club gymnastique : 245 €
Comité d'Animation : 220 €	Stock Car Club : 392 €
Tennis de Table Granit Bleu : 280 €	Prévention routière : 31 €
RASED : 135,80 €	Comice agricole : 1 128 €
FCLMB : 1 347 €	OSBR : 1 566 €
Voyages Scolaires : 34 €	Par Élève (Sur Présentation Justificatif)

OBJET D_40_2020 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2020 DUE PAR ORANGE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2020, d'un montant de 2 305.05 €.

OBJET D_41_2020 : CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : TRAVAUX DE VOIRIE EN AGGLOMERATION

Par délibération en date du 31 octobre 2019, le conseil communautaire a redéfini l'intérêt communautaire concernant la compétence voirie en redonnant aux communes l'exercice plein et entier de la compétence voirie en agglomération (fonctionnement et investissement) et a modifié la charte de gouvernance à cet effet.

En conséquence, les modalités de soutien de la communauté de communes, au travers des prestations de service, font dorénavant l'objet d'une convention cadre établie entre chaque commune et la communauté de communes Bretagne Romantique.

Les communes souhaitant recourir aux services de la communauté de communes Bretagne Romantique devront formaliser leurs demandes en précisant les prestations qu'elles souhaitent solliciter.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention-cadre pour la réalisation de prestations de service entre la commune de Bonnemain et la communauté de communes Bretagne Romantique.

OBJET D_42_2020 : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du départ pour mutation d'un agent au secrétariat de mairie, titulaire du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} 5

classe,
Vu la procédure de recrutement initiée avec l'aide du CDG 35,
Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'assistante administrative à temps complet en charge de l'accueil, des services à la population et de la gestion du personnel périscolaire, à compter du 1er août 2020, au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.

OBJET D_43_2020 : AIDE FINANCIÈRE AU PROJET DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE DE LA PHARMACIE GAUTHIER DE BONNEMAIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il n'y a plus de médecin généraliste installé sur la commune depuis le 1er juillet 2016. Le recours à un cabinet de recrutement de médecins reste coûteux et souvent les installations ne sont pas pérennes. Une alternative est possible avec la téléconsultation médicale. Pour autant, la recherche de médecins pour l'installation dans le pôle santé reste toujours la priorité.

Monsieur Christophe GAUTHIER, pharmacien à Bonnemain, en accord avec l'ARS, propose l'installation d'une borne connectée de télé-médecine. Le but est de pérenniser son activité de pharmacien et de compléter une offre de santé de proximité qui vient enrichir l'offre existante au pôle santé par la présence du cabinet infirmier, de la kinésithérapeute et de la psychologue.

Le principe : une borne de téléconsultation médicale est installée par la société TESSAN dans les locaux de la pharmacie (dans une pièce préservant l'intimité exigée).

Le patient, après les formalités d'inscription (réalisées une seule fois lors de la première consultation) se connecte, soit directement, soit par l'intermédiaire du personnel de la pharmacie et demande un rendez-vous. Un créneau horaire lui est transmis (généralement entre 15 et 30 minutes) Le patient se présente à l'heure indiquée devant la cabine et attend que le médecin se connecte pour la consultation.

Une fois la consultation terminée, si une ordonnance a été prescrite, elle est imprimée et peut ainsi être immédiatement transmise au personnel de la pharmacie pour délivrance des produits.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales « Lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural (...), la commune peut (...) accorder des aides, sous réserve de la conclusion avec le bénéficiaire de l'aide d'une convention fixant les obligations de ce dernier.

A la suite de la prise de parole virulente de deux personnes au sein du public, alors que celui-ci ne peut en aucun cas intervenir en séance, Monsieur le Maire a prononcé une suspension de séance de cinq minutes. Au départ des perturbateurs, la séance a repris son cours.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,
Considérant l'intérêt, l'attractivité, l'aspect novateur du service de téléconsultation pour les administrés, mais aussi pour les personnes qui visitent notre territoire, ou qui travaillent sur notre commune,
- de décider d'accompagner l'initiative de la Pharmacie GAUTHIER, en prenant en charge une partie des frais de fonctionnement de la borne de téléconsultation, pour un montant mensuel de 300 €, sur une durée maximale de 4 ans.

- d'autoriser Monsieur le Maire à établir avec la Pharmacie GAUTHIER la convention de partenariat relative aux modalités de participation.

Monsieur Yannick BONFILS n'est pas opposé au projet mais considère sur le plan de l'éthique que cette borne devrait être installée au pôle santé.

Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour, 1 voix contre (Yannick BONFILS) pour les raisons évoquées ci-dessus et 2 abstentions (Jean-Pierre GARZETTA et Céline BRICLOT) ces propositions.

OBJET D_44_2020 : ÉLECTIONS DE 5 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Après un vote à bulletins secrets, et par 15 voix et trois bulletins

blancs, la liste nominative des délégués et suppléants élus représentant la commune de Bonnemain est la suivante :

Délégués : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Bruno JACQUEMIN, Sonia ROBERT et Laurent CITRÉ.

Suppléants : Julie CARRIC, René CORMIER et Brigitte ADAMS.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

PRÉSENTS : PIOT Marcel, DURÉ Marie-Hélène, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, ROBERT Laurence, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre.

Absents excusés : BRICLOT Céline et BONFILS Yannick

Pouvoirs : Yannick BONFILS à Marie-Hélène DURÉ et Céline BRICLOT à Bruno JACQUEMIN

Secrétaire de séance : Sonia ROBERT

Monsieur le Maire donne lecture du texte suivant, à la suite des incidents qui ont eu lieu durant le précédent conseil municipal :

« C'est dans un climat particulièrement tendu que s'est déroulée la dernière séance du Conseil Municipal de vendredi 10 juillet 2020.

Un rappel de certaines règles du déroulement d'une séance de conseil municipal apparaît nécessaire :

- Le Maire préside la séance du conseil municipal

- il définit l'ordre du jour

- il ouvre et clôt la séance et il a la police de l'assemblée

- il dirige les débats (art L 2121-14 du code général des collectivités territoriales)

- il prononce la levée de séance du conseil municipal, sur simple décision, même si l'ordre du jour n'est pas épuisé.

- c'est sous son contrôle que les conseillers municipaux s'expriment sur les questions portées à l'ordre du jour

Le maire fait respecter l'ordre : si des troubles persistent, il peut rappeler à l'ordre leurs auteurs, voire les faire expulser.

Le maire veille à ce que les débats restent courtois : il donne la parole aux conseillers et peut la leur retirer si leurs propos excèdent les limites du droit de libre expression.

Quant au public, celui-ci a le droit d'être présent dans la salle mais en aucun cas il ne peut prendre la parole.

Vendredi dernier, deux personnes présentes dans la salle se sont permises de me qualifier de menteur.

Cet incident est très grave et totalement inadmissible car là, il y a eu outrage à l'encontre de personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions.

Ce délit est toujours sévèrement puni. Dès lors, la qualité des débats s'en est trouvée impactée.

Je veux croire que ce soir les échanges, les questions vont se faire dans une écoute et un respect réciproque et avec courtoisie.

Dans ces conditions, je suis en mesure de répondre lors des questions diverses aux questions auxquelles réponses ne vous ont pas été données.

Nous avons la chance d'être en démocratie. Faisons-la vivre tous ensemble. »

Madame Marie-Hélène DURÉ, 1^{ère} adjointe, s'exprime à son tour sur le pouvoir qui lui a été donné par Monsieur Yannick BONFILS, conseiller de la minorité. Elle se déclare pour le moins étonnée de ce pouvoir, d'autant plus qu'un membre de la minorité se trouve présent. C'est une première dans les annales de Bonnemain et peut être en France. Elle va donc l'utiliser mais elle votera selon ses propres convictions.

OBJET D_45_2020 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 09/2020 du 22 juin 2020 : acceptation de la proposition de la société Fondouest relative à la réalisation d'une

étude géotechnique pour un montant de 1 740 € HT.

- Décision n° 10/2020 du 22 juin 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Philippe PINSON, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 19 rue du Calvaire, appartenant à Madame Marie COCHET.

- Décision n° 11/2020 du 6 juillet 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Nicolas BOULÉ, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 2 la Venelle, appartenant aux Consorts PERRIER.

- Décision n° 12/2020 du 9 juillet 2020 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 1 rue de la Rousselaie, appartenant à Monsieur et Madame Michel RESTOUX.

OBJET D_46_2020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter, à l'unanimité, 100 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2020 commune.

OBJET D_47_2020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas affecter de montant à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2020 assainissement. L'excédent d'exploitation sera reporté intégralement en section d'exploitation.

OBJET D_48_2020 : BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Après examen en séance du 9 juillet 2020 par la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2020 de la commune équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 154 640 €**

Section d'investissement : **828 240 €**

OBJET D_49_2020 : BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à **177 821 €** pour la section d'exploitation et à **276 470 €** pour la section d'investissement.

OBJET D_50_2020 : BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à **338 540 €** pour la section de fonctionnement et à **337 080 €** pour la section d'investissement.

OBJET D_51_2020 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil municipal a fixé la liste des délégués à la commission communale des impôts directs dans laquelle le directeur des services fiscaux désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Cette commission est présidée par le Maire.

OBJET D_52_2020 : TARIF REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le maintien des tarifs suivants pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Repas enfant à **3.57 €**

- Repas adulte à **5.10 €**

- Tarif garderie : **0.59 €** la ½ heure, et **0.29 €** la ½ heure à partir du 3^{ème} enfant

- **20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45.

- Tarif goûter, commun à tous les enfants pour la 1^{ère} demi-heure de garderie du soir : **0.50 €**

LES INFOS MUNICIPALES

LE WIFI4EU À BONNEMAIN , UN WIFI GRATUIT POUR TOUS

Depuis quelques semaines, la connectivité WIFI à Internet à haut débit est gratuite dans les bâtiments et sur certains espaces publics de la commune.

La commune de Bonnemain s'est portée candidate, puis a été sélectionnée dans le cadre du projet européen WIFI4EU (se prononce Wi-Fi for EU : du Wi-Fi pour l'Europe) de financement des collectivités locales pour offrir des accès internet gratuits partout dans l'Union Européenne.

Les équipements ont été déployés par l'entreprise Sensing Vision installée à Chevaigné (35) qui assure également l'exploitation de la solution.

Les sites où le réseau WIFI4EU est diffusé sont les suivants :

- Mairie et place de l'Eglise
- Salle de l'ancien presbytère
- Bibliothèque
- Pôle Santé
- Salle des fêtes et parking
- Salle de sport

Des affiches d'information indiquent la disponibilité du service sur les lieux.

Pour accéder au service :

- dans le réglage WiFi, de votre smartphone, tablette, ou PC sélectionnez le réseau WIFI4EU.
- une fenêtre de votre navigateur Internet présente alors une page de connexion. Cliquez sur "aller sur internet"



- Vous serez ensuite automatiquement redirigé vers le site de la commune : <http://www.bonnemain.fr/>

- Vous pourrez ensuite surfer gratuitement en haut débit.

Ce programme financé par l'Europe renforce l'attractivité de la commune, en offrant une forte connectivité pour les habitants, les associations et les touristes.



Secrétariat de mairie : mouvements

- Départ de Nathalie

Nathalie VALLÉE est arrivée à Bonnemain le 28 juillet 2003. Affectée principalement à l'accueil, elle a su, par son amabilité et son efficacité, se faire apprécier des habitants de la commune. Elle avait aussi en charge l'état civil, l'urbanisme, les élections et la gestion du personnel périscolaire. Apprécié des usagers, elle l'a été aussi des différentes municipalités en place ainsi que de l'ensemble du personnel. Nous lui souhaitons une pleine réussite et intégration à la mairie de Val Couesnon (Antrain) qui la rapproche de son domicile.



- Arrivée de Ludivine

Deux personnes remplaçantes, Charlotte puis Clara, du service « missions temporaires » du CDG35 se sont succédées à la mairie du 29 mai au 24 juillet 2020 en attendant le remplacement définitif.

On ne peut que souligner leur professionnalisme et leur amabilité. Depuis le 3 août, Madame Ludivine BOUIN, votre nouvelle secrétaire, est à son poste à l'accueil.

Elle vous accueillera sans aucun doute avec la même amabilité et compétence que Nathalie.



Horaires mairie

A compter du 1^{er} septembre 2020, de nouveaux horaires seront mis en place au secrétariat de mairie :

- lundi au samedi : 9h à 12h
- lundi et vendredi : 14h à 17h

Bibliothèque Le Livre en Bonnes Mains



Horaires d'été : la bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels (mais fermée le jeudi)

Vous pouvez consulter les horaires des bibliothèques du réseau sur bibliotheque.bretagneromantique.fr

Toute l'équipe vous souhaite un bel été !

Accueil de Loisirs



Il sera ouvert du 24 au 31 août 2020.

"Découverte des sports, de l'environnement et de la culture" sont les thèmes retenus pour cette période estivale.

Agence Postale communale



L'agence postale communale sera fermée du **lundi 10 août au samedi 22 août 2020 inclus..**

Pour toutes démarches, s'adresser au bureau de Poste de Combours.

Ecole de Musique du SIM

Année scolaire 2020 – 2021

A partir de 5 ans, ados, adultes



Inscription ou réinscription

Demande du dossier par mail ou à retirer au secrétariat du SIM à Tinténac sim.ecoledemusique@gmail.com

Renseignements 02 99 84 01 88 ou www.simecoledemusique.com

Cours dispensés (en fonction du nombre d'élèves inscrits), sur les communes de : Bécherel, Combours, Langan, Romillé, Tinténac et Mesnil-Roc'h (Saint Pierre de Plesguen)

Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental

Le Département d'Ille et Vilaine a décidé de lancer une opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur une partie du territoire des communes de : Plerguer, Le Tronchet, Bonnemain, Meillac et Mesnil Roc'h, sur le bassin versant de Mireloup.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier qui sera constituée en application de l'article L 121-4 du code rural et de la pêche maritime, comprend trois propriétaires, **possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de chacune des communes**, dont deux titulaires et un suppléant, élus par le conseil municipal.

Cette élection aura lieu le **10 septembre 2020**. Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date.

TIPI – Paiement en ligne des factures

En partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la commune de Bonnemain met à votre disposition un nouveau service de paiement des factures en ligne.

Il vous suffit de vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer dont vous souhaitez effectuer le paiement.

Les seules éléments demandées sont pour :

- une facture: le numéro de la facture, l'année, le montant exact à payer et votre courriel.
- un avis de sommes à payer: le numéro de titre, l'année, le montant exact à payer et votre courriel.

Et de vous rendre sur le site : www.tipi.budget.gouv.fr

LES INFOS DES ASSOCIATIONS

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire

Stock cars

Samedi 11 septembre à 19 h et dimanche 12 septembre 2020 à 13h30 33^{ème} édition sur le terrain habituel route de Meillac.

Comité d'Animation

Dimanche 27 septembre : Classes "0"

Nous invitons toutes les personnes des classes « 0 » à cette journée. N'hésitez pas à nous faire connaître les anciens habitants de Bonnemain qui souhaitent être présents.

Contact : 02 99 73 74 87.

IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.bonnemain.fr

Votre Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Bruno JACQUEMIN, Sonia ROBERT, Brigitte ADAMS, René CORMIER, Michel JOUBERT, Alain ESNAULT, Sylvie BARATTE, Laurence ROBERT, Stéphanie BOUVIER, Laurent CITRÉ, Steven GROSDIDIER, Julie CARRIC, Lydie RONCIERE, Mickaël DAUMER, Yannick BONFILS, Jean-Pierre GARZETTA, Céline BRICLOT.



Marcel PIOT Maire de Bonnemain			
1 ^{ère} adjointe Marie-Hélène DURÉ Déléguée à : - Information et communications. - Affaires sociales - Administration générale	2 ^{ème} adjoint Bruno JACQUEMIN Délégué à : - Finances - Bâtiments communaux - Voirie - Urbanisme et PLUi - Sécurité	3 ^{ème} adjointe Sonia ROBERT Déléguée à : - Affaires scolaires - Cantine - Jeunesse et petite enfance	Conseillère déléguée Julie CARRIC Déléguée à : - Affaires culturelles - Communication numérique - Vie associative

Permanence des élus sur rendez-vous

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission « Affaires culturelles et vie associative »

Marcel PIOT, Julie CARRIC, Marie-Hélène DURÉ, Mickaël DAUMER, Steven GROSDIDIER, Laurence ROBERT, Brigitte ADAMS et Michel JOUBERT.

Commission « Affaires scolaires, petite enfance et cantine »

Marcel PIOT, Sonia ROBERT, Julie CARRIC, Lydie RONCIERE, Stéphanie BOUVIER, Laurence ROBERT, Laurent CITRÉ et Marie-Hélène DURÉ.

Commission « Information et communication écrite et numérique »

Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Julie CARRIC, Brigitte ADAMS, Lydie RONCIERE, Laurence ROBERT, Sylvie BARATTE et Michel JOUBERT

Commission « Finances »

Marcel PIOT, Bruno JACQUEMIN, Marie-Hélène DURÉ, Steven GROSDIDIER, Laurent CITRÉ, Sylvie BARATTE, René CORMIER et Mickaël DAUMER.

Commission « Jeunesse et sports »

Marcel PIOT, Michel JOUBERT, Steven GROSDIDIER, Sonia ROBERT, Stéphanie BOUVIER, René CORMIER, Alain ESNAULT et Mickaël DAUMER.

Commission « Urbanisme (PLUi), environnement, écologie, cadre de vie, sécurité, bâtiments communaux et voirie »

Marcel PIOT, Bruno JACQUEMIN, Alain ESNAULT, Laurent CITRÉ, Sylvie BARATTE, Steven GROSDIDIER, René CORMIER et Julie CARRIC

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : Marcel PIOT, Bruno JACQUEMIN, Laurent CITRÉ, Alain ESNAULT
Suppléants : Sonia ROBERT, René CORMIER, Steven GROSDIDIER

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sylvie BARATTE, Lydie RONCIERE, Stéphanie BOUVIER et Brigitte ADAMS.
Christiane COURTAIS, Roselyne FERRAND, Denis HERVÉ, Maryvonne LOUYER et Morgane ALLAIN

DÉLÉGUÉS

Communauté de Communes Bretagne Romantique

Marcel PIOT et Julie CARRIC

SICSC. – Syndicat Intercommunal pour la gestion et la construction du Centre de Secours de Combourg

Titulaire : Alain ESNAULT Suppléant : Sonia ROBERT

Commission Locale de l'Eau

Marcel PIOT

Syndicat Départemental d'Energie 35

Michel JOUBERT

Office Communautaire des Sports

Titulaire : Michel JOUBERT Suppléant : Marcel PIOT

COSBREIZH – Comité des Œuvres Sociales

Sonia ROBERT

Correspondant défense

Steven GROSDIDIER

Référent sécurité routière

Bruno JACQUEMIN